



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 29 MARS 2019
N° 12 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI,
Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Zouhouria
FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Hanima
IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mariama MHIDINI, El
Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli
ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou
ANDJIBOU, Chaharani BAMANA, Chamsia
DJIHADI SOILIH, Elline HEDJA, Abdoullatuf
MADI, Hidahya MAHAFFIDHOU, Angatahi
MELA, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati
Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-
FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

**Demande de financement ETAT
Aménagement de sentiers pointe
de Saziley-Mtsamoudou**

Procuration : NEANT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mars, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mars 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

**Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes
le 20/05/2019**

**Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA**



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011 relative à l'application à Mayotte des deuxièmes et cinquièmes parties du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes du Sud à Fiscalité Professionnelle Unique

Le Président indique que la communauté de commune du Sud souhaite aménager toute la zone s'étendant de la station qui abrite l'espèce *Foetidia comorensis*, en danger critique d'extinction, la plage de Mtsamoudou village et les sentiers de la pointe de Saziley sur la commune de Bandré.

Cette opération d'aménagement prévoit dans sa phase 1 la réfection des sentiers pédestres de randonnée. Ils permettent de découvrir le site naturel remarquable patrimonial de la Pointe de Saziley. Une pré-étude a été effectuée en novembre 2017 par la société KAZELO.

Descriptif de l'investissement :

Aménagement des sentiers pour permettre au plus grand nombre d'y accéder ainsi qu'aux informations concernant les milieux traversés, la biodiversité, la géologie du site. Il prévoit :

La mise en place d'une signalétique informative et ludique :

- Le début du sentier sera marqué par un panneau signalétique indiquant le tracé, le positionnement des tables et points de vue, la distance et l'altitude de différents points, les règles de sécurité et de protection du milieu à respecter... ;
- Des Panneaux de signalisation et d'orientation seront implantés le long du sentier, notamment aux intersections avec d'autres sentiers.
- Des tables d'observation seront installées sur les points culminants, et permettront de découvrir les espaces observés.
- Tout le long du sentier, la flore sera présentée par la mise en place de signalétique, individuelle au pied des différentes espèces identifiées.

Des travaux d'aménagement et de protection du sentier existant :

Révision ou élargissement du tracé, protection contre les chutes, création d'escaliers...

La mise en place et la rénovation de mobiliers urbains

Farés équipés de tables. Ces équipements seront en bois de type 4 afin de s'intégrer au paysage tout en assurant la pérennité des ouvrages.

L'ensemble des aménagements seront conformes aux prescriptions de l'étude ONF sur les sentiers de randonnées (en vue de pouvoir prétendre à l'homologation GR) et prendront en compte les aménagements réalisés ou prévus par le conservatoire du littoral.

Le Plan de financement Prévisionnel est le suivant :

Plan de financement Sentiers Saziley - MTsamoudou		
Dépenses		
Inventaire Faune Flore	7 000 €	
Diagnostic Esquisse	5 825 €	
Maîtrise d'Œuvre	19 675 €	
Communication	8 500 €	
Travaux et équipements	214 100 €	
Total Charges	255 100 €	
Recettes		Taux
Etat (DETR-FSIL)	174 195 €	68,28 %
Communauté de Communes du Sud	39 069 €	15,31 %
FCTVA	41 836 €	16,41 %
Total Produits	255 100 €	100 %

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE :

D'approuver le projet « Aménagement de sentiers pointe de Saziley-Mtsamoudou »

D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus

De solliciter la subvention de l'Etat

D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette délibération

Ainsi voté, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.



Fait à Bandréélé, le 18 Mai 2019

Le Président

Ismaila MDEREMANE SAHEVA

